

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Del_2023_02

Date de convocation :

Le 27 janvier 2023

Date d'affichage :

Le 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

M. Anthony BROUARD donne pouvoir à M. Thierry GENETAY,
M. Nicolas RAMON donne pouvoir à M. Laurent JANSONNIE,
Mme Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à M. Christophe COLINET,
Mme Sandrine LACOSTE donne pouvoir à Mme Isabelle PASSICOS,
Mme Cécile PEREZ donne pouvoir à Mme Sandrine ALABEURTHE,
M. Bernard LACAZE donne pouvoir à M. Michel BONNAT,

Excusé(e)(s) :

M. Philippe CASENAVE

Absent(e)(s) : -

M. Franck MONTEIL

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent JANSONNIE

Délibération 2023-02

Objet : TRAVAUX - Délibération portant mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes les Coteaux Bordelais et les communes membres pour les travaux : voirie investissement 2023

Vu la réglementation relative aux Marchés Publics,

Vu la délibération communale relative au groupement de commandes voirie de l'EPCI pour les travaux 2022,

Considérant l'avis de la Commission Infrastructures, Bâtiments et Sécurité en date du 26 janvier 2023,

La Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " engage depuis plusieurs années un marché à procédure adaptée pour les opérations de réhabilitation de la voirie communautaire. En parallèle, les communes engagent des travaux sur la voirie relevant de leur compétence. Des communes membres ont souhaité pouvoir s'associer à la Communauté de Communes pour le lancement de la consultation en vue de choisir une même entreprise et par là même de bénéficier d'un effet-masse sur les conditions d'exécution des prestations.

Il a alors été proposé de mettre en place un groupement de commandes entre la Communauté de Communes et des communes volontaires dont la Communauté de Communes a été le coordonnateur. Cette démarche initiée en 2011 a été un succès.

Il est proposé de renouveler la démarche collective pour les travaux de 2023, comme cela avait été fait pour les travaux 2022.

Le groupement de commandes implique une définition précise des besoins par chacun des membres du groupement afin que le maître d'œuvre commun puisse rédiger un dossier de

consultation unique. Cette évaluation doit être sincère afin de permettre aux entreprises de juger de l'ampleur du travail attendu.

Les éventuelles tranches conditionnelles doivent rester minoritaires pour chaque membre du groupement (1/3 maximum de conditionnel par rapport au ferme).

Chaque maître d'ouvrage devra avoir formellement validé les projets afin que ceux-ci puissent être intégrés dans le dossier de consultation.

Une fois la sélection d'une entreprise unique, chaque membre du groupement signera obligatoirement un acte d'engagement avec l'entreprise collectivement retenue (sans possibilité de retrait).

Chaque membre suivra directement l'exécution de sa part de marché et assurera le paiement direct.

Un membre titulaire du conseil a été désigné pour participer aux travaux du Comité du Groupement, il s'agit de Monsieur Laurent JANSONNIE. Il sera proposé de le reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal devra se prononcer pour :

1. La participation au groupement de commandes pour la programmation de voirie 2023 entre la Communauté de Communes et les communes volontaires
2. Reconduire Monsieur Laurent JANSONNIE pour faire partie du Comité du groupement,
3. Maintenir l'engagement de la commune à la convention de groupement auprès de l'EPCI,
4. Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à ce marché.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés de prononce favorablement pour :

- 1. La participation au groupement de commandes pour la programmation de voirie 2023 entre la Communauté de Communes et les communes volontaires**
- 2. Reconduire Monsieur Laurent JANSONNIE pour faire partie du Comité du groupement,**
- 3. Maintenir l'engagement de la commune à la convention de groupement auprès de l'EPCI,**
- 4. Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement relatif à ce marché.**

Détail du vote : « Pour »
 « Contre »
 Abstentions
 Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance
Laurent JANSONNIE



Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.